



Rapport d'instruction

Dossier ADEME N°: 1328C0147

Dossier AAUC/CTC N°: 13082

Maître d'ouvrage - raison sociale	SAS SIRACO		
Adresse	Id Volte, 20218 Piedigriggio		
CODE NAF	0000Z		
SIRET	53 981 258 600 011		
Responsable Légal	M. BRUNEAU Sebastien (président)		
Opération	Etude de faisabilité d'une unité de granulation accouplée à une scierie		
Lieu de réalisation	Piedigriggio		
Date prévisionnelle de réalisation	Septembre 2013 -> Décembre 2013		
CPER 2014-2020	ProDEME (ADEME/CTC)		
Dossier instruit par l'AAUC dans le cadre du PO FEDER	non		
Dossier instruit par l'ADEME dans le cadre du Grenelle	non		
Instructeurs :			
ADEME :	LEGRAND Christophe	AAUC/CTC :	MARIANI Christian
Gestionnaires :			
ADEME :	CASAMATTA Marie-Christi	AAUC/CTC :	ROCCA SERRA Muriel

ADEME		AAUC / CTC	
Date de la demande	13/09/2013	Date de la demande	13/09/2013
Date de réception	06/09/2013	Date de réception de la demande	29/06/2013
Date d'accusé de réception	10/09/2013	Date AR du dossier complet	12/03/2014

Date du Comité de Gestion	
----------------------------------	--

MAITRE D'OUVRAGE

Type de maître d'ouvrage	Privé
Dans le cas d'une entreprise, au sens communautaire du terme, l'entreprise est :	Petite
Situation du maître d'ouvrage au regard de la TVA	Assujetti (TVA récupérée)
Financement	Autofinancement

CADRE DE L'OPERATION

Secteur	Concurrentiel
Dans le cadre d'une opération en secteur concurrentiel, réglementation applicable	Régime cadre exempté de notification X63/2008

MOTIVATIONS DES INSTRUCTEURS

ADEME	Avis favorable. Etude technico-économique, conforme à la fiche 3 du PRODEME. Ce projet permettra de répondre à la demande croissante de granulés, venant pour le moment du continent.
CTC / AAUC	Avis favorable. Etude visant à déterminer la faisabilité technico-économique d'une installation de production de granulés dont le marché est en forte hausse.

ANNEXE TECHNIQUE

Décision N° 1328C0147

Dossier PRODEME N°13082

Contexte :	La SAS SIRACO, qui est en cours de création et dont l'activité principale sera le sciage et façonnage de bois d'oeuvre souhaite réaliser une étude de faisabilité technico-économique de l'acquisition d'une unité de granulation à partir des résidus de scierie.
-------------------	--

Dossier AAUC/CTC N°:

Lieu de réalisation :	Piedigriggio (2B)
------------------------------	-------------------

Description technique de l'opération :	<p>L'étude vise à appréhender le marché du granulé en Corse, son évolution afin de pouvoir dimensionner une unité de fabrication la mieux adaptée.</p> <p>Cette étude comprendra :</p> <ul style="list-style-type: none">- L'élaboration du cahier des charges de l'unité de granulation,- Choix du procédé- Approche économique du projet: budget prévisionnel, approche du marché
---	---

Echéancier prévisionnel de réalisation	4eme trimestre 2013
---	---------------------

Contenu du rapport final	<ul style="list-style-type: none">- L'élaboration du cahier des charges de l'unité de granulation,- Choix du procédé- Approche économique du projet: budget prévisionnel, approche du marché <p>Le rapport final d'exécution devra parvenir au financeur au moins 45 jours avant la fin d'exécution de la décision.</p>
---------------------------------	---

ANNEXE FINANCIERE

Décision N°1328C0147

Dossier PRODEME N°13082

Cette opération devrait être rattachée au partenariat mis en oeuvre entre la Collectivité Territoriale de Corse et l'ADEME dans le cadre du Programme de Développement des Energies renouvelables et de la Maîtrise de l'Energie 2014 (PRODEME). Le rattachement sera précisé ultérieurement par simple courrier.

1 - Coût total de l'opération et détail estimatif des dépenses éligibles

	Coût (€HT)	Dépenses éligibles à justifier (€ HT)
Poste		
Diagnostic concernant la faisabilité d'un projet de création d'une unité de granulation	15 000,00	15 000,00
TOTAL	15 000,00	15 000,00

2 - Modalités de calcul de l'aide / Détermination du montant de l'aide

Les aides attribuées s'inscrivent dans le cadre du CPER 2014-2020 et plus particulièrement de la convention annuelle entre la Collectivité Territoriale de Corse et l'ADEME.

Le maître d'ouvrage récupère la TVA.

2.1 - Détermination du coût admissible (assiette)

Le coût admissible correspond au coût de l'étude plafonné à 50 000 €

Coût de l'étude	15 000,00 €
► Total	15 000,00 €

2.2 - Détermination du montant de l'aide

	Coût admissible (assiette € HT)	Taux de subvention	Aide publique maximale (en €)
Etude	15 000,00	70%	10 500,00
TOTAL	15 000,00	70%	10 500,00

2.3 - Récapitulatif

	Coût de l'étude (€ HT)	Dépenses éligibles à justifier (€ HT)	Coût admissible (en € HT)	Aide CTC (en €)
Etude granulation	15 000,00	15 000,00	15 000,00	10 500,00
TOTAL	15 000,00	15 000,00	15 000,00	10 500,00

Pour des facilités de gestion, l'aide est portée par la CTC et à fait l'objet d'un accord du partenaire conformément au dispositif d'aide arrêté en commun avec l'ADEME.

3 - Plan de financement prévisionnel

• Sur les dépenses éligibles à justifier :

CTC (AAUC)	10 500,00 €	70,00%
Bénéficiaire	4 500,00 €	30,00%
TOTAL	15 000,00 €	100,00%